



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 JANVIER 2015

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, O Memain, , JM Dellac, , ML Broueilh, , Th Lassalle-Carrere S Ducos, Y Lafon

Absent excusé : J.Places

Secrétaire de séance : E Coulom-Toye

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2014

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2 EVOLUTION DU SIVU EN SIVOM

Le sujet est présenté par H Cazaux président du SIVU, X Demoury Vice-Président et représentant de la commune d'Esquieze au SIVU et E Borrat Directeur du SIVU.

L'ouverture des marchés de l'énergie préconisée par l'Europe, va donner la possibilité aux gros consommateurs d'électricité, autrement dit les entreprises et les communes pour de grosses consommations, d'acheter librement leur électricité sans passer par le monopole d'EDF. De ce fait, le SIVU d'électricité risque de perdre quelques gros consommateurs.

Cette ouverture de marché cantonnerait également le SIVU à exercer uniquement le rôle de distributeur (c'est-à-dire entretien des réseaux) et non celui de commercialisateur d'énergie compte tenu de sa vocation de syndicat à vocation unique, c'est-à-dire avec une seule compétence : celle de distribuer l'électricité.

Il faut ajouter à cette évolution du marché le fait que les prestations sur l'éclairage public que réalise le SIVU pour le compte des communes, est illégal dans la mesure où cette compétence est du ressort du SDE Syndicat Départemental d'Energie.

Le SIVU dans sa configuration actuelle est donc en danger de disparition ce qui serait fort préjudiciable pour les communes et les administrés qui disposent ainsi d'un service de proximité qui ne serait pas offert par ERDF.

Aussi la solution proposée consiste à élargir le champ d'action du SIVU en le faisant évoluer en SIVOM Syndicat à Vocation Multiple ce qui lui permettra aussi, outre sa mission d'entretien des réseaux, de commercialiser l'énergie et de proposer des prestations diverses.

Le Maire rappelle enfin que le SIVU ce sont 7 familles dans la vallée.

Après délibération, le conseil Municipal adopte à l'unanimité le passage du SIVU en SIVOM et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

3. VIRAGE LA CABE ACHAT TERRAIN

Un accord est en cours de négociation avec les consorts MARQUE pour l'achat d'une bande de terrain destinée à réaliser les travaux de renforcement routier du virage de la Cabe sous l'église d Sère.

4. VENTE CAMION UNIMOG

La commune ayant choisi d'acheter un tracteur pour faciliter le déneigement et les travaux divers de la commune, le Maire propose de vendre l'ancien matériel de déneigement un camion Mercedes UNIMOG. Une proposition d'achat a été faite par la commune de Gèdre pour un montant de 25000 euros (montant basé sur une estimation faite par le garage Mercedes pour 26000 euros).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette vente pour 25 000 euros à la commune de Gèdre et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

5. RYTHMES SCOLAIRES

Pour cause de santé la personne qui assurait l'initiation à l'anglais à l'école dans le cadre des rythmes scolaires est obligée de cesser ses fonctions. La commission scolaire est chargée de rechercher un remplaçant.

Parallèlement, une convention a été passée avec FREQUENCE LUZ pour sensibiliser les petits à la radio. Cette prestation débutera dans les premiers jours de janvier jusqu'aux vacances de février pour un montant de 100 euros. Le Conseil Municipal relève l'effort de Fréquence Luz et son implication pour le territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.